



Dons ou prêt ramené à la valeur acquise par un bien

Par **douds**, le **29/01/2010** à **13:28**

Bonjour,
Bonjour à tous les membres du forum.
Ja fais appel à vous pour une petite question :
Ma mère est embourbée dans un problème d'heritage.
En effet de son vivant mon grand père l a aidé à acheter son appartement en apportant une somme "pour le compte de" lors de son achat.
Il était convenu que ma mère le rembourse petit à petit, mais aucun document n'a été signé! Avec le temps mon grand père n'a jamais demandé le remboursement.
Aujourd'hui les soeurs de ma mère nous informe qu'il faut rapportée cette somme à la valeur du bien d'aujourd'hui!!
Ma question : J'ai vu que dans le cas d'un prêt la somme à ramener est uniquement la somme pretée! toutefois ces soeurs disent que ces un dons manuels et donc être rapportée à la valeur acquise par le bien aujourd'hui?
Je ne sais trop quoi penser. En effet, le dons manuel est caractérisé par le fait de donner de la main à la main! La dans l'acte d'achat il est bien mentionné une somme payée par mon grand père pour "le compte de...".
Comment doit t'on considéré cette somme? prêt ou donation?
Merci de vos réponses